

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE THEURL LEIMHOLZBAU GMBH

Version du 01/01/2014

## I. Validité

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la totalité des conventions et des livraisons de la société Theurl Leimholzbau GmbH.

Les conditions d'affaires éventuellement utilisées par le co-contractant ne font foi pour la société Theurl Leimholzbau GmbH que si elles sont confirmées par écrit par la société Theurl Leimholzbau GmbH. Dans ce cas, les conditions d'affaires du co-contractant ne s'appliquent néanmoins que pour les affaires pour lesquelles ceci a été expressément confirmé par la société Theurl Leimholzbau GmbH.

Toute clause accessoire, orale ou tacite, dérogeant des présentes conditions générales de vente, est exclue.

Si, dans un délai de 6 jours suivant la transmission par fax, ou de 14 jours à compter de la date du contrat commercial (= date de l'envoi), le co-contractant n'a pas formé d'objection par écrit contre les documents du contrat, il déclare par là-même son accord en tous points.

Si, dans sa confirmation en retour, le co-contractant apporte des modifications aux dispositions du contrat de la société Theurl Leimholzbau GmbH, la société Theurl Leimholzbau GmbH est libre de considérer la convention comme étant confirmée ou comme étant résiliée, en partie ou en totalité.

Si certaines parties de la convention concernée devaient s'avérer impertinentes ou invalides, la validité des dispositions restantes du contrat n'en serait pas affectée.

## II. Chargement et livraison

Les marchandises ne sont protégées qu'en vertu d'un accord particulier et aux frais de l'acheteur. Le matériel de chargement, le marquage et les emballages spéciaux sont facturés aux prix du jour.

La société Theurl Leimholzbau GmbH est libre d'augmenter ou de diminuer jusqu'à + ou - 10 % la quantité à livrer convenue, ainsi que de livrer et de facturer les marchandises commandées en plusieurs parties. L'acheteur est dans l'obligation d'accepter les prestations partielles de la société Theurl Leimholzbau GmbH et de régler les factures partielles.

L'expédition et le transport des marchandises commandées s'effectuent aux risques et périls de l'acheteur. Les marchandises ne sont assurées qu'en vertu d'un accord particulier et l'assurance est aux frais de l'acheteur.

En cas d'un empêchement de livraison dont la société Theurl Leimholzbau GmbH ne soit pas responsable, le délai de livraison est considéré comme étant respecté lorsque l'avis de mise en attente d'expédition est émis. En cas de livraison différée des marchandises, «sur appel» de l'acheteur, si celui-ci ne retire pas la marchandise en respectant le délai fixé, la société Theurl Leimholzbau GmbH est libre, après mise en demeure écrite, de facturer la livraison, à la fin du délai de retrait, au prix départ usine, ou de dénoncer le contrat en totalité ou en partie. L'acheteur s'engage à indemniser la société Theurl Leimholzbau GmbH pour tous les dommages qui lui en résultent du fait du non-retrait de la marchandise dans les délais.

En cas de guerre, de troubles, de grève, d'incendie, d'intempéries et autres événements inéluctables et imprévisibles pour la société Theurl Leimholzbau GmbH, exerçant une influence importante sur les affaires, la société Theurl Leimholzbau GmbH est en droit de reporter la livraison à une date ultérieure, sans autres formes de procès, ou, si l'empêchement dure plus de trois mois, de dénoncer le contrat pour ce qui concerne la partie non exécutée.

Si des circonstances surviennent qui puissent légitimement mettre en doute la solvabilité de l'acheteur, la société Theurl Leimholzbau GmbH est en droit d'exiger la prise en charge de la marchandise à l'usine et

le paiement avant l'expédition. Si le paiement est anticipé et effectué avant la date convenue, cela sera alors rétribué d'intérêts à hauteur de 1 % par mois. Si de tels doutes d'insolvabilité existent, le vendeur est également en droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les créances non encore acquittées et de dénoncer les éventuelles obligations de livraison qui lui incombent encore.

## III. Réception de la marchandise

Fait foi comme date de réception de la marchandise par l'acheteur, en cas d'expédition par voie ferrée, le tampon dateur de la gare de destination, et en cas d'expédition par camion, la date de déchargement justifiée par le transporteur.

Dans tous les cas, la société Theurl Leimholzbau GmbH a droit, en cas de retards de livraison, à un délai supplémentaire raisonnable. Toute date fixe est exclue.

En l'absence d'accords contraires, l'acheteur doit, dans tous les cas, décharger la marchandise livrée à ses frais, et la mettre immédiatement à l'abri de toutes influences néfastes (humidité, etc.).

## IV. Garantie et autres inexécutions

Dans un délai de 8 jours suivant la réception de la marchandise, l'acheteur est dans l'obligation de déclarer les éventuels défauts par écrit au vendeur, en indiquant le numéro du colis, la date de livraison et la quantité exacte, et en exposant les motifs de façon détaillée. Après l'expiration de ce délai, ou si une livraison est convenue «telle quelle» ou avec «prise en charge à l'usine», la livraison est réputée être approuvée et prise en charge par l'acheteur.

Les éventuels défauts n'autorisent pas l'acheteur à ajourner ou à refuser la réception de la marchandise ou le règlement intégral de celle-ci. Si les réclamations pour vices de la marchandise sont effectuées dans les temps et sont fondées, la société Theurl Leimholzbau GmbH est libre, soit d'effectuer une livraison de remplacement ou de complément, soit d'accorder une réduction de prix, soit de reprendre la marchandise sans compensation.

La société Theurl Leimholzbau GmbH effectue les livraisons de remplacement ou de complément dans un délai raisonnable.

Les propositions d'accords transactionnels soumises par la société Theurl Leimholzbau GmbH en cas d'inexécutions ou autres divergences de points de vue, ne signifient en aucun cas une reconnaissance des droits de l'acheteur. Les propositions de ce type ne constituent une obligation pour le vendeur que lorsqu'elles ont été signées par les deux parties.

## V. Fixation des prix

Tous les frais de livraison qui viennent s'ajouter au prix franco à domicile, ainsi que les autres frais et débours (redevances frontalières, taxes de dédouanement, etc.), doivent être supportés par l'acheteur.

Les escomptes éventuels ainsi que les commissions sont calculés à partir du prix départ usine.

Si la marchandise est à nouveau mise à disposition par l'acheteur, les frais supplémentaires qui en résultent sont supportés par l'acheteur.

Les éventuelles augmentations de coûts intervenant après la conclusion du contrat et avant le paiement, et dont la société Theurl Leimholzbau GmbH n'est pas responsable, sont à la charge de l'acheteur.

## VI. Règlement

Les délais de paiement convenus, mais au maximum 30 jours, commencent à courir à compter de la date de facture - de la date d'expédition, et ne sont considérés comme étant respectés que lorsque le montant total de la facture est porté sans réserve au crédit du compte de la société Theurl Leimholzbau GmbH indiqué sur la facture, et ce, avant l'expiration du délai de paiement.

Les règlements par chèques ou par effets de change sont, en principe, exclus. Si néanmoins, cela est expressément convenu par écrit, le délai de paiement, en cas règlement par chèque ou par effet de change, n'est considéré être respecté que si l'encaissement est effectué sans condition par la banque avant l'expiration du délai. Les éventuels frais résultant d'un règlement par chèque ou par effet de change sont à la charge de l'acheteur.

La société Theurl Leimholzbau GmbH est autorisée à effectuer ses facturations, au choix, en EUROS ou dans la devise du pays de l'acheteur. La conversion est effectuée au cours du jour à la date de la facture. Les inconvénients résultant du non-respect des délais de paiement convenus (par exemple, différences de cours) sont à la charge de l'acheteur.

En cas de retard de paiement le taux d'intérêt des pénalités correspond au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points.

En cas de retard de paiement une indemnité forfaitaire de Euro 40,-- est due pour frais de recouvrement.

#### **VII. Cession de créances et compensation**

La société Theurl Leimholzbau GmbH est autorisée à céder à des tierces personnes tous ses droits résultant de ses relations contractuelles avec l'acheteur, en totalité ou en partie, ou à faire exécuter par des tiers toutes ses obligations résultant des dites relations contractuelles. De même, la société Theurl Leimholzbau GmbH est en droit de compenser les éventuelles créances en contrepartie de l'acheteur avec ses créances à elle, auxquelles elle peut prétendre vis à vis de l'acheteur.

L'acheteur n'est pas autorisé à céder à de tierces personnes d'éventuelles créances en contrepartie à l'encontre de la société Theurl Leimholzbau GmbH, ou à compenser d'éventuelles créances en contrepartie qu'il aurait à l'encontre de la société Theurl Leimholzbau GmbH avec les droits revenant à la société Theurl Leimholzbau GmbH du fait des relations contractuelles.

#### **VIII. Réserve de propriété**

La totalité des livraisons reste la propriété intégrale et non susceptible d'être gagée de la société Theurl Leimholzbau GmbH, jusqu'au paiement intégral par l'acheteur. Les créances de l'acheteur résultant d'une éventuelle revente des marchandises sous réserve de propriété reviennent directement à la société Theurl Leimholzbau GmbH jusqu'au règlement intégral de ces marchandises. Dans le cas où les marchandises sous réserve de propriété soient transmises à un acquéreur subséquent avant leur paiement intégral, l'acheteur est dans l'obligation d'informer ce dernier de l'existence de la réserve de propriété au profit de la société Theurl Leimholzbau GmbH et de la cession des créances à la société Theurl Leimholzbau GmbH.

L'acheteur est obligé d'identifier clairement les marchandises livrées comme étant la propriété de la société Theurl Leimholzbau GmbH, et ce jusqu'au paiement intégral de celles-ci.

En cas de retard de paiement de la part de l'acheteur, la société Theurl Leimholzbau GmbH est en droit de reprendre la marchandise sans avis préalable et sans fixation d'un délai supplémentaire. L'acheteur est dans l'obligation d'indemniser la société Theurl Leimholzbau GmbH pour les éventuels préjudices résultant du retard de paiement. L'acheteur répond en particulier d'un éventuel manque à gagner provenant d'une revente, ainsi que de tous les frais de transport pour le retour ou la réexpédition des marchandises.

La réserve de propriété ou la cession des créances existent où que soient stockées les marchandises, et qu'elles soient ou non transformées.

En outre, l'acheteur est dans l'obligation de stocker la marchandise livrée à part, jusqu'à son règlement complet, et d'assurer la marchandise à ses frais contre l'incendie, le vol, la casse et les intempéries.

#### **IX. Lieu d'exécution, droit applicable et compétence judiciaire**

Le lieu d'exécution convenu pour toutes les obligations des parties découlant des relations contractuelles, y compris pour les engagements de change résultant du contrat, est le siège de la société

Theurl Leimholzbau GmbH.

Les relations contractuelles qui s'établissent entre la société Theurl Leimholzbau GmbH et le co-contractant relèvent exclusivement du droit autrichien, ainsi que des dispositions prescrites par les usages du commerce du bois en Autriche.

Il est convenu que la juridiction compétente soit le tribunal ayant compétence d'attribution au siège de la société Theurl Leimholzbau GmbH.

La société Theurl Leimholzbau GmbH est néanmoins en droit de faire appel, au choix, au tribunal ayant compétence d'attribution au siège du co-contractant.

#### **X. Disposition finale**

En cas d'inopposabilité de certaines dispositions des présentes conditions de vente ou du contrat de livraison, la validité des dispositions restantes n'en est pas affectée.

A la place des éventuelles dispositions invalides, interviennent des dispositions qui sont compatibles avec la situation juridique en question et qui s'approchent le plus possible du sens des dispositions initialement convenues.